

**MAIRIE D'ANNAIS**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA**

**Séance du Conseil Municipal**

---

**Session ordinaire**

**du 13 11 2025**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 Novembre 2025**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 06/11/2025.

**Présents :**

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe - FAURE Oswin - GILLET Serge - HAMON Vincent - IDIER Nicolas - RONDELOT Didier

Mesdames : CARCIN Corinne - DANIEL Laurine - DUMAS Bernadette - PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

**Procurations :**

**Absents :** CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent

**Secrétaire de séance :** Mr GILLET Serge

---

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Une correction doit être apportée au Procès-Verbal de la séance du jeudi 09 octobre 2025 : les stores de la salle des fêtes ont été commandés (et non changés).

Le Procès-Verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

---

• **Réintégration d'une immobilisation non inscrite à l'actif (D2025036)**

Dans le cadre de la vente du terrain, figurant au cadastre sous les références suivantes : ZI 286 ; ZI 290 ; ZI 294 et ZI 316, il a été constaté que ce dernier n'a pas été intégré à l'actif de la Commune.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la réintégration de cette immobilisation non inscrite à l'actif de la Commune.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

-débit du compte 2111, pour la valeur historique (confer acte notarié) de 4 944,69€  
-crédit du compte 1021, pour la valeur historique (confer acte notarié) de 4 944,69€

Et d'attribuer le numéro d'inventaire suivant : 20251002

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à la réintégration de l'immobilisation non inscrite à l'actif dans les conditions énoncées ci-dessus.

• **Enquête publique à la demande de l'OUGC COGEST'EAU (D2025037)**

Mr le Maire d'Anais rappelle que par arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2025, une enquête d'une durée de 31 jours consécutifs, soit du 24 Octobre 2025 à 9h00 au 24 Novembre 2025 à 17h30, est prescrite à la demande de l'OUGC COGEST'EAU (Gestion Collective Cogest'eau).

Cette enquête concerne la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (IOTA) en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement sur le périmètre de l'OUGC Cogest'eau pour une durée de 15 ans maximum et portant sur 50Mm<sup>3</sup> (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus).

La commune d'Anais doit rendre son avis sur cette enquête publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des suffrages exprimés (Votes POUR : 5 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 6) de rendre un avis favorable sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau).

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 (D2025038)**

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service D'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés (Votes POUR : 7 - CONTRE : 1 - ABSTENTION : 5) d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 du SIAEP du NORD OUEST CHARENTE.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Conseil Municipal décembre :**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 04/12/2025 à 20h30.

Le Conseil d'École aura lieu le même jour à 18h00.

- **Ateliers – Jeux de rôles :**

Le 09 décembre 2025 est prévu un atelier / jeu de rôles avec thématique « prévision des 25 prochaines années » (démographie) dans les locaux du CNBDI.

- **École :**

Le Conseil Municipal souhaite sécuriser les abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie de classe. Une réflexion est en cours.

- **Taille arbres :**

La taille des oliviers du lotissement « clos de l'olivier » serait nécessaire. Mr le Maire en prend note.

- **Réhabilitation du Bourg de Churet :**

Mr le Maire et ses adjoints sont conviés à une réunion, prévue le jeudi 11/12/2025 de 14h30 à 15h30 avec Mme FOURÉ.

- **Travaux de l'Église :**

Les corniches sous les colonnes ont été refaites (1000€ par corniche). Les poutres dans l'entrée de la sacristie vont être nettoyées et repassées à l'herminette.

Pour le chemin de croix, une proposition de cadres en bois a été faite. Pour les 14 cadres, un devis de 8 800€ a été présenté.

- **Apéro dinatoire du Personnel :**

L'apéritif dinatoire du Personnel aura lieu à l'ancien grenier, vendredi 19 décembre 2025 à 19h00.

- **Repas des aînés :**

Le repas des aînés aura lieu le 21 février 2026. Suite à plusieurs demandes, une nouvelle organisation sera mise en place concernant l'animation : la musique ne commencera qu'à 15h30.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.